

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 95 50 20 S36 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{ier} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à rendre l'étudiant capable d'assurer les différentes fonctions dévolues au conseiller conjugal et familial décrites dans le profil professionnel à savoir une fonction d'aide, d'accueil et d'information, de communication, de reliance, de prévention et d'animation relatives au couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels.

Plus particulièrement, cette section vise à permettre à l'étudiant, en utilisant les techniques et méthodologies adéquates,

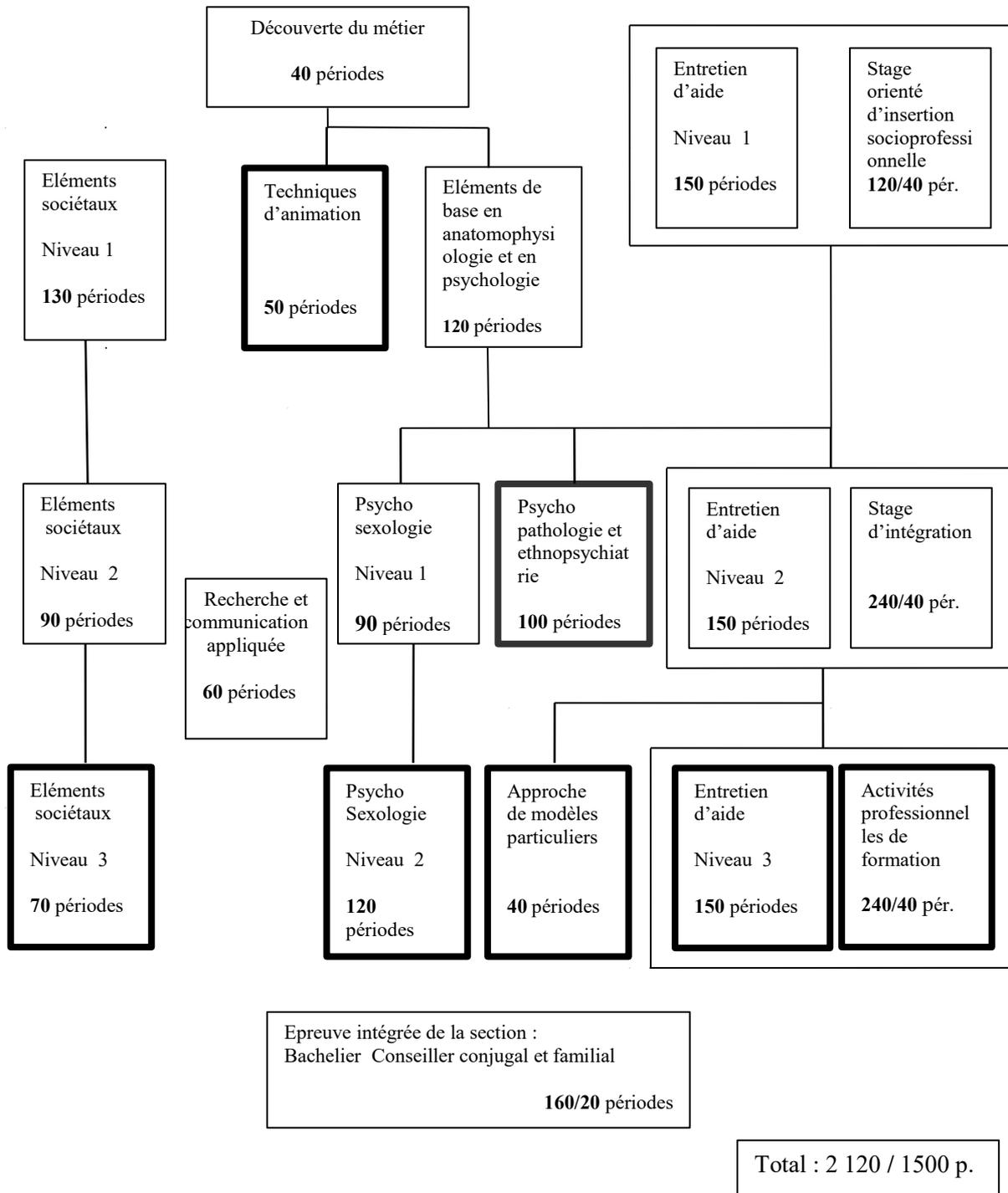
- de gérer des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe ;
- d'exercer des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale ;
- d'effectuer des animations de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale ;
- d'initier et de participer à des actions de sensibilisation sur ces questions.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classe me nt des U.E</u>	<u>Code des U.E.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités détermi nan tes</u>	<u>E C T S</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Bachelier Conseiller conjugal et familial : découverte du métier	SPE	955021U36D1	902		4	40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : techniques d'animation	SPE	955035U36D1	902	X	5	50
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie	SPE	955022U36D1	902		12	120
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1	SPE	955023U36D1	902		13	130
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1	SPE	955024U36D1	902	17		150
Bachelier : Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle	SIT	209001U31D1	206		3	120/ 40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	SPE	955026U36D1	902	X	10	100
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	SPE	955027U36D1	902		9	90
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	SPE	955028U36D1	902		9	90
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	SPE	955029U36D1	902		17	150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration	SPE	955034U36D1	902		8	240/40
Recherche et communication appliquée	SPE	955030U36D1	902		6	60
Bachelier Conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers	SPE	955036U36D1	902	X	3	40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2	SPE	955031U36D1	902	X	12	120
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3	SPE	955032U36D1	902	X	7	70
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3	SPE	955033U36D1	902	X	17	150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation	SPE	955037U36D1	902	X	8	240/40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : épreuve intégrée	SPE	955020U36D1	902		20	160/20

TOTAL DE LA SECTION	Périodes	ECTS
A) nombre de périodes suivies par l'élève	2120	180
B) nombre de périodes professeur	1500	

3. Modalités de capitalisation



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de bachelier Conseiller conjugal et familial

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

Enseignement supérieur de type court

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le xxxx

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

Le Conseiller conjugal et familial se forme dans le cadre de l'enseignement supérieur – au niveau bachelier - niveau 6 du Cadre européen de certification. En accord avec ses missions, cet enseignement professionnalisant prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les prépare à leur carrière et permet leur épanouissement personnel. Cet enseignement crée et maintient une large base de connaissances théoriques et méthodologiques de haut niveau. Il stimule la recherche et l'innovation.

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier Conseiller conjugal et familial est un acteur professionnel de la relation d'aide, de la gestion des conflits et de la résolution de problèmes dans un contexte de relations humaines. A ce titre, il promeut le développement des capacités et des ressources propres des personnes et des groupes qui s'adressent à lui dans une perspective d'émancipation et d'amélioration du bien-être au sein de contextes en mutation constante. Il travaille dans des organismes publics ou privés. Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit le principe du respect des personnes. Il intervient principalement dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels en s'appuyant sur un cadre théorique et méthodologique actualisés.

Son champ d'intervention concerne la personne, le couple et la famille dans leur globalité. A travers une démarche constante de questionnement et d'analyse, il assure, de manière responsable, par l'écoute et la clarification, l'accompagnement d'une demande d'aide portant sur la relation familiale ou de couple. Par l'établissement d'un cadre et d'une stratégie d'intervention appropriée, il soutient la recherche de solutions originales et d'un nouvel équilibre pour les personnes qui le consultent.

Il exerce également des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe.

Dans les limites de ce champ d'intervention, il anime de manière autonome des groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

Par une démarche réflexive et le suivi de formations continues, il actualise ses connaissances, enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle.

Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession et aux contextes de travail.

II - TÂCHES

Pour assurer la fonction d'aide, il est amené à:

- identifier les éléments du cadre, expliquer clairement son rôle et les actions qu'il peut mener ;
- établir une relation professionnelle appropriée au travail avec les personnes ;
- écouter avec empathie les personnes, établir un lien propice au travail psychique ;
- élaborer une relation d'aide fondée sur le respect des personnes et des règles de déontologie de la profession ;
- déceler et cerner, avec les personnes, les problématiques personnelles, relationnelles, affectives et sexuelles en tenant compte des dimensions sociales et culturelles ;
- aider les personnes à développer leur capacité d'autonomie décisionnelle.

Pour assurer la fonction d'accueil et d'information, il est amené à :

- écouter sans à priori et sans jugement les demandes formulées pendant les permanences d'accueil ;
- répondre aux demandes dans les limites de ses compétences et de ses responsabilités ;
- orienter, si nécessaire, les personnes vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

Pour assurer la fonction de prévention et d'animation, il est amené à :

- élaborer un projet de prévention ou d'animation sur des questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale ;
- gérer un groupe, faire circuler la parole, respecter le silence et soutenir l'individu dans son identité face au groupe ;
- susciter chez les personnes le développement d'une réflexion sur les déterminants sociaux, culturels, économiques des situations qu'elles vivent et développer leur capacité d'autonomie.

Pour assurer la fonction de reliance, il est amené à :

- susciter le désir et la capacité des personnes à (re)construire des liens qui correspondent à leurs choix ;
- contribuer à l'établissement de relations entre les parties ;
- faciliter les relations entre les différents acteurs rencontrés. ;
- favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires afin qu'ils s'approprient les solutions et reprennent en main leur problématique.

Pour assurer la fonction de communication professionnelle, il est amené à :

- rédiger, synthétiser et argumenter des écrits professionnels en utilisant le langage professionnel du secteur ;
- utiliser des techniques d'animation et de conduite de réunions ;
- contribuer à une approche pluridisciplinaire des situations prises en charge ;
- se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel.

Pour assurer la fonction d'intervention, il est amené à :

- choisir une approche adéquate dans la conduite des séquences de travail ;
- construire avec les personnes un contexte de travail respectant le rythme, les limites, les valeurs et les choix des personnes ;
- établir un contrat clair avec les personnes et définir avec elles les objectifs poursuivis ;
- élaborer, mettre en œuvre et évaluer le processus d'intervention ;
- assurer la confidentialité et appliquer les règles de déontologie.

Pour assurer son développement professionnel, il est amené à :

- évaluer régulièrement son action et être capable d'en expliciter les valeurs et les enjeux sous-jacents ;
- intégrer à ses pratiques les diversités culturelles et la diversité des parcours individuels ;
- développer une attitude réflexive : se remettre en question, s'interroger sur son histoire, ses attitudes, ses représentations et son implication personnelle dans le travail ;
- actualiser régulièrement ses connaissances et ses pratiques, se former à l'utilisation de nouvelles techniques ou stratégies d'intervention ;
- contribuer au développement de sa profession.

III - DEBOUCHES

- centres de planning familial
- centres de planning et de consultation familiale et conjugale
- institutions et associations sociales et d'aide aux familles
- institutions publiques et privées du secteur de la justice et de la santé
- consultation privée
- ...

⁽¹⁾ Le masculin est utilisé à titre épique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **01/09/2020**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2022**
Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
95 50 20 S36 D1		Bachelier conseiller conjugal et familial	95 50 20 S35 D2		Bachelier conseiller conjugal et familial
95 50 21 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : découverte du métier	95 50 21 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation
95 50 35 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : techniques d'animation	95 50 35 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : techniques d'animation
95 50 22 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie	95 50 22 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie
95 50 23 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1	95 50 23 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1
95 50 24 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1	95 50 24 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **01/09/2020**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2022**
Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/ provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
20 90 01 U31 D1	206	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage orienté d'insertion socio-professionnelle	95 50 25 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'immersion
95 50 26 U 36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	95 50 26 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie
95 50 27 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	95 50 27 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1
95 50 28 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	95 50 28 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2
95 50 29 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	95 50 29 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **01/09/2020**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2022**

Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/ provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
95 50 34 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'intégration	95 50 30 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1
95 50 30 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : recherche et communication appliquée			NEANT
95 50 36 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers 1	95 50 36 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial
			95 50 34 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 2
95 50 31 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2	95 50 31 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2
95 50 32 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3	95 50 32 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **01/09/2020**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2022**
Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
95 50 33 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3	95 50 33 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3
95 50 37 U36 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation	95 50 37 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation
95 50 20 U36 D1	902	Epreuve intégrée de la section : « Bachelier Conseiller conjugal et familial	95 50 20 U35 D2	902	Epreuve intégrée de la section : « Bachelier Conseiller conjugal et familial



Administration générale de l'Enseignement

Enseignement de Promotion sociale

CONSEIL GENERAL

LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

Approuvé le **xxxxx**

1. FONDEMENT LÉGAL DE LA DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Conformément à l'article 121§4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les établissements relevant de l'enseignement de promotion sociale organisent les sections d'enseignement supérieur conformément aux dossiers pédagogiques approuvés par avis conforme par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et reconnus comme correspondants ou équivalents au sens de l'article 75 du décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale.

Le décret du 16 avril 1991, en son article 75, stipule en effet que *l'enseignement de promotion sociale délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne **des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément (...) aux profils de compétences élaborés par l'ARES.***

Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1^{er} au terme de la procédure visée à l'article 121, alinéa 4, du décret du 7 novembre 2013.

L'article 79 §2 1^o du décret du 16 avril 1991 précise de plus que pour les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale, *le dossier pédagogique est soumis à l'avis de la chambre thématique visée à l'article 37 du décret du 7 novembre 2013 précité. Cet avis est transmis par l'«ARES» à l'approbation du Gouvernement.*

Ainsi, en cas de demande de correspondance du titre délivré par l'Enseignement de promotion sociale à celui délivré dans l'enseignement des Hautes Ecoles, l'article 121 §4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que *les chambres thématiques visées à l'article 37, chacune pour les niveaux et les domaines qui les concernent remettent un avis motivé sur la correspondance ou l'équivalence de niveau des dossiers pédagogiques approuvés par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. L'avis des chambres est transmis par l'ARES au Gouvernement pour approbation.*

En vue de solliciter cet avis, le Conseil général établit la liste de l'ensemble des compétences, selon les principes établis au point 3 du présent document.

Cette liste est le document de référence dans le processus de consultation de la chambre thématique.

En outre, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale de régime 1, stipule en son article 5 que :

« Un titre correspondant à un diplôme de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de type court est délivré à l'étudiant qui termine avec fruit une section dont le dossier pédagogique a été approuvé par le Gouvernement et lorsque la procédure prévue à l'article 75 du décret aboutit à ce que le Gouvernement déclare que ce titre sanctionne un ensemble de compétences équivalent à l'ensemble des compétences sanctionné par un des diplômes de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ».

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE

2.1. QUEL EST LE CONTENU DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE CHAQUE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVE D'UNE SECTION ?

L'Enseignement de promotion sociale est organisé en « unités d'enseignement » capitalisables pour l'obtention du titre visé par une « section ».

A. Le contenu de chaque « *unité d'enseignement* », constituée d'une ou plusieurs activités d'enseignement (ou cours) formant un ensemble cohérent est défini dans un dossier pédagogique. Chaque dossier pédagogique d'une unité d'enseignement comprend, en vertu de l'article 79, § 2, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale :

- **l'horaire** de référence minimum de l'unité d'enseignement, à savoir l'intitulé des cours et les volumes exprimés en terme de périodes de 50 minutes (cours théoriques, cours pratiques, laboratoires,...) ainsi que la part d'autonomie de l'unité;
- **les acquis d'apprentissage** à maîtriser à l'issue de l'unité d'enseignement :
 - toutes les compétences que l'étudiant doit démontrer pour atteindre le seuil de réussite et obtenir l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement ;
 - cette rubrique décrit aussi un degré de maîtrise c'est-à-dire des critères à prendre en compte pour donner une cote supérieure à 50 %.
- **les finalités générales** :
 - concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
 - répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- **les finalités particulières** : elles sont spécifiques à l'unité d'enseignement ;
- **les capacités préalables requises** pour l'admission à l'unité d'enseignement : les capacités que le futur étudiant doit maîtriser pour être admis dans l'unité d'enseignement ; le contrôle de cette maîtrise est effectué sur base d'un test s'il ne possède pas le titre mentionné dans le dossier comme titre pouvant en tenir lieu. Tout autre titre peut être pris en considération par le Conseil des études de l'établissement s'il recouvre les mêmes capacités.

Le CESS est dans le cas précis de la section concernée requis pour l'admission dans les unités d'enseignement.
- **le programme minimum**, exprimé en termes d'objectifs suffisamment détaillés du ou des cours composant l'unité d'enseignement : Ce programme est établi de manière telle qu'en fin d'unité d'enseignement, les étudiants maîtrisent les acquis d'apprentissage de l'unité ;

Pour chaque cours, les capacités que l'étudiant doit mettre en œuvre pendant la formation : elles déterminent les activités d'apprentissage, soit les capacités intermédiaires.
- **le profil du (des) chargé (s) de cours** :

- soit un enseignant ;
- soit un expert dans les spécialités visées : en ce cas, le profil de l'expert doit être décrit.

B. Quel est le contenu du dossier pédagogique d'une section ?

Une section est constituée d'une ou plusieurs « *unités d'enseignement* ».

Une section permet de délivrer un titre d'études : dans ce cas précis pour l'enseignement supérieur de type court, un grade académique de « Bachelier Conseiller conjugal et familial »

Le dossier pédagogique d'une section est un document qui précise :

- la liste des unités d'enseignement qui la constitue et le nombre de crédits associé à chaque unité,
- les finalités particulières de la section,
- l'articulation des unités d'enseignement entre elles, c'est-à-dire les modalités de capitalisation et les liaisons entre elles (en matière de prérequis),
- le titre délivré.

Si une section est constituée de plus de deux unités d'enseignement, alors une unité d'enseignement " épreuve intégrée " doit être organisée.

L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » prépare l'étudiant à l'épreuve intégrée (réalisation d'un travail de fin d'études et présentation du travail de fin d'études devant un jury composé notamment de personnes étrangères à l'établissement) : au cours de l'épreuve, l'étudiant doit prouver qu'il est capable d'intégrer les savoirs, aptitudes et compétences directement liés aux acquis d'apprentissage des unités déterminantes de la section et en référence au profil professionnel.

Les résultats obtenus au terme de l'évaluation des acquis d'apprentissage des unités déterminantes d'une section et de l'unité « épreuve intégrée » participent au pourcentage final du diplôme : l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'étudiant qui possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement constitutives de la section et qui obtient au moins 50% au pourcentage final est diplômé et obtient le titre visé par la section.

2.2. QUELLES SONT LES ÉTAPES PRÉALABLES À L'ÉLABORATION D'UN DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE SECTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?

Le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale doit préalablement fixer et approuver le profil professionnel lié à la section.

Des groupes de travail du Conseil général élaborent les profils ou examinent ceux qui sont proposés par les réseaux d'enseignement : ces groupes dits « sectoriels » réunissent des membres du Conseil général qui font appel à des experts issus du monde socio-économique.

Le profil professionnel élaboré par le Conseil général vise un niveau d'embauche à la sortie des études et non la description d'un travailleur expérimenté. Il comprend le champ d'activités, les tâches et les débouchés du professionnel. En outre, il peut comporter le référentiel des compétences approuvé par l'ARES.

Une fois le profil professionnel approuvé par le Conseil général, celui-ci réalise les dossiers pédagogiques de la section concernée dont le contenu sera commun à tous les réseaux d'enseignement :

- il confie à un groupe de travail dont la présidence est assumée par un de ses membres, la réalisation du dit dossier pédagogique;
- il détermine les missions de ce groupe de travail : celui-ci peut se voir confier la mission d'élaborer une filière de formation (plusieurs sections) ou un seul dossier pédagogique ;
- il approuve la composition du groupe de travail :
 - l'inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection de l'Enseignement de promotion sociale désigne le(s) membre(s) du corps d'inspection ayant en charge le domaine de formation visé ;
 - la représentativité des Fédérations de Pouvoirs organisateurs est équilibrée ;
 - des experts extérieurs participent aux travaux d'une manière permanente ou ponctuelle ;
- il s'informe régulièrement, lors de sa réunion mensuelle, de l'évolution du dossier en se fondant sur un rapport intermédiaire par les membres du Conseil participant au groupe de travail et il donne son avis, prend des décisions que le groupe de travail doit mettre en œuvre.

3. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA LISTE DES ENSEMBLES DE COMPÉTENCES CORRESPONDANTS

La liste des ensembles de compétences correspondants élaborée par le Conseil général est le résultat d'une analyse critique du contenu des dossiers pédagogiques des différentes unités d'enseignement constitutives de la section au regard du profil professionnel de la section.

Il est nécessaire d'analyser le profil professionnel visé par le dossier pédagogique, c'est-à-dire catégoriser les différentes activités qui y sont décrites en tenant compte des principales fonctions du métier ; cette étape d'analyse est d'ailleurs préalable à la construction du dossier pédagogique.

Partant du principe fondamental qu'une section est un ensemble cohérent d'unités d'enseignement, que chacune d'entre elles est elle-même un ensemble cohérent d'activités d'enseignement, alors tous les acquis d'apprentissage de toutes les unités d'enseignement doivent former un ensemble de compétences cohérent et approprié au profil professionnel visé.

La liste de compétences de la section « Bachelier en Conseiller conjugal et familial » est structurée comme suit :

- A. présentation générale du champ d'activité décrit dans le profil professionnel confronté aux acquis d'apprentissage de l'unité épreuve intégrée «Bachelier Conseiller conjugal et familial».
- B. présentation analytique des tâches et fonctions attendues dans le profil confrontées aux acquis d'apprentissage évalués dans chaque unité d'enseignement de la section. Les compétences du référentiel précité pourront également être intégrées dans la présentation analytique.

Pourquoi la liste de compétences ne présente-t-elle pas les différentes activités d'apprentissage développées dans le programme de chaque unité d'enseignement ?

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement organisé en unités d'enseignement capitalisables et dans l'esprit du décret, la chambre thématique doit rendre son avis sur des « ensembles de compétences correspondants» et non sur une analyse terme à terme des contenus de programme. Mais à toutes fins utiles, la liste de compétences est présentée aux différentes instances, accompagnée du dossier pédagogique complet (UE et section) avec le contenu programme.

A. COMPÉTENCES À DÉMONTRER EN FIN DE FORMATION

CHAMP D'ACTIVITÉ DU PP DE L'EPS	ACQUIS D'APPRENTISSAGE DE L'ÉPREUVE INTÉGRÉE DE L'EPS
<p>Le bachelier Conseiller conjugal et familial est un acteur professionnel de la relation d'aide, de la gestion des conflits et de la résolution de problèmes dans un contexte de relations humaines. A ce titre, il promeut le développement des capacités et des ressources propres des personnes et des groupes qui s'adressent à lui dans une perspective d'émancipation et d'amélioration du bien-être au sein de contextes en mutations constantes. Il travaille dans des organismes publics ou privés. Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit le principe du respect des personnes.</p> <p>Il intervient principalement dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels en s'appuyant sur un cadre théorique et méthodologique actualisés.</p> <p>Son champ d'intervention concerne la personne, le couple et la famille dans leur globalité.</p> <p>A travers une démarche constante de questionnement et d'analyse, il assure, de manière responsable, par l'écoute et la clarification, l'accompagnement d'une demande d'aide portant sur la relation familiale ou de couple. Par l'établissement d'un cadre et d'une stratégie d'intervention appropriée, il soutient la recherche de solutions originales et d'un nouvel équilibre pour les personnes qui le consultent.</p> <p>Il exerce également des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe.</p> <p>Dans les limites de ce champ d'intervention, il anime de manière autonome des groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.</p>	<p>POUR ATTEINDRE LE SEUIL DE RÉUSSITE, L'ÉTUDIANT SERA CAPABLE,</p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) de conseil conjugal et/ou familial vécue(s), au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ou issus de ses recherches personnelles ; ◆ de formuler, à partir des situations présentées, une question ou une hypothèse de recherche en lien avec une problématique validée par le chargé de cours ; ◆ de présenter les fondements scientifiques éclairant l'analyse de la problématique et des données récoltées ; ◆ d'élaborer et de justifier un plan d'intervention au regard de différentes fonctions du conseiller conjugal et familial : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'établissement d'une relation d'aide professionnelle, ▪ la mise en œuvre d'une attitude d'écoute et d'information, ▪ une démarche de prévention ou d'animation, ▪ le soutien au rétablissement des liens, ▪ l'établissement d'une communication

<p>Par une démarche réflexive et le suivi de formations continues, il actualise ses connaissances, enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle. Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession et aux contextes de travail.</p>	<p>professionnelle,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation avec les personnes, les couples et les familles d'un processus d'intervention, ▪ l'inscription de la pratique dans une réflexion critique et la compréhension des enjeux ; <ul style="list-style-type: none"> ◆ de développer une réflexion critique et d'évaluer sa démarche ; ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions.
--	---

B. COMPÉTENCES À MAÎTRISER AU COURS DE LA FORMATION

B.1. COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PROFESSION

DESCRIPTION ANALYTIQUE DU PP	ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT
<p>Pour assurer la fonction d'aide, il est amené à:</p> <ul style="list-style-type: none">• identifier les éléments du cadre, expliquer clairement son rôle et les actions qu'il peut mener ;• établir une relation professionnelle appropriée au travail avec les personnes ;• écouter avec empathie les personnes, établir un lien propice au travail psychique ;• élaborer une relation d'aide fondée sur le respect des personnes et des règles de déontologie de la profession ;• déceler et cerner, avec les personnes, les problématiques personnelles, relationnelles, affectives et sexuelles en tenant compte des dimensions sociales et culturelles ;• aider les personnes à développer leur capacité d'autonomie décisionnelle	<p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,</p> <p>6. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2</p> <p><i>sur base de situations exemplatives de consultation de couple,</i></p> <ul style="list-style-type: none">• de préciser et de justifier s'il s'agit d'une crise ou d'un conflit ;• de repérer les stratagèmes mis en place ;• d'analyser l'influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ;• de décrire le système collusif mis en place ;• d'identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ;• de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ;• de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial. <p>7. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 1</p> <p><i>dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• de réaliser un accueil efficient ;• de faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;

	<ul style="list-style-type: none"> • d'exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ; • de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ; • d'énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ; • d'expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale. <p>• 8. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2</p> <p><i>à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation relative à un entretien individuel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ; • de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ; • de proposer des hypothèses de travail ; • d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ; • de repérer les potentialités et les freins de la personne ; • d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ; • d'identifier les enjeux du système relationnel ; • de choisir une approche favorisant et soutenant l'autonomie et la responsabilité des personnes, à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation. <p>• 9. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 3</p>
--	---

	<p><i>à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ; • de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ; • de proposer des hypothèses de travail ; • d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés contribuant, s'il échêt, à l'établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés; • de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ; • d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ; • d'identifier les enjeux du système relationnel en présence ; • de poser différentes hypothèses d'explication et d'intervention à partir d'au moins deux approches théoriques ou modèles d'intervention vus au cours ; • de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle. <p>10. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ; • de relever, dans un texte imposé, les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ; • d'identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent, • identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial ; <p><i>A partir d'un texte légal ou réglementaire proposé par l'enseignant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • d'expliquer en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial • en identifiant le contexte qui en a permis l'émergence • en précisant les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés en établissant des liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle <ul style="list-style-type: none"> • 11. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 2 • de formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ; <p><i>face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • de décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ; • de déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial. <ul style="list-style-type: none"> • 12. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 3 • <i>face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,</i> • d'identifier le type d'organisation rencontrée ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • d'analyser ses spécificités ; • de la situer dans son environnement ; • d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles, <i>à partir de l'observation d'un groupe,</i> • d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ; • d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ; • de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus. <ul style="list-style-type: none"> • 14. APPROCHE DE MODÈLES PARTICULIERS • de relier les caractéristiques d'une situation de conseil conjugal et familial à un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative ; • d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ; • de présenter, d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée ; • de préciser la pertinence de ce modèle pour sa pratique de conseiller conjugal et familial. • 15. BACHELIER : STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ORIENTÉ <i>en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit, face à des situations spécifiques liées à la profession,</i>
--	---

	<p><i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, conformément aux consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant : <ul style="list-style-type: none"> ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées, ◆ une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel. <p>• 16. STAGE D'INTÉGRATION</p> <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ; ◆ d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation <ul style="list-style-type: none"> - en précisant la demande explicite et implicite, - en identifiant les ressources et les freins de la personne, - en formulant les hypothèses de travail, - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées, - en évaluant le processus mis en œuvre ; ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son
--	---

	<p>identité professionnelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle. <p>• 17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION</p> <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; ◆ de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ; ◆ d'évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ; ◆ de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; ◆ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
<p>Pour assurer la fonction d'accueil et d'information, il est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • écouter sans à priori et sans jugement les demandes formulées pendant les permanences d'accueil ; • répondre aux demandes dans les limites de ses compétences et de ses responsabilités ; 	<ul style="list-style-type: none"> • 2. TECHNIQUES D'ANIMATION <p><i>sur base d'une situation d'animation choisie par l'enseignant ou avec accord de l'enseignant,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer un projet d'intervention qui tienne compte :

<ul style="list-style-type: none"> • orienter, si nécessaire, les personnes vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - des caractéristiques du groupe, - des techniques de communication, d'expression et d'animation, - d'une méthodologie de travail ; - de justifier ses choix. <ul style="list-style-type: none"> • 3. ELÉMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> - de décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ; - d'identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ; - d'analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt. <ul style="list-style-type: none"> • 4. PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSCHIATRIE <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ; - de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial. <ul style="list-style-type: none"> - 5. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1 - de décrire les différents aspects de la sexologie ; - de décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ; - de présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention.
--	--

- 6. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2

sur base de situations exemplatives de consultation de couple,

- ◆ de préciser et de justifier s’il s’agit d’une crise ou d’un conflit ;
- ◆ de repérer les stratagèmes mis en place ;
- ◆ d’analyser l’influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ;
- ◆ de décrire le système collusif mis en place ;
- ◆ d’identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ;
- ◆ de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ;
- ◆ de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial.

- 7. ENTRETIEN D’AIDE - NIVEAU 1

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d’accueil choisies par l’enseignant :

- de réaliser un accueil efficient ;
- de faire preuve d’écoute et d’empathie dans ses différentes attitudes ;
- d’exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- de situer l’éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- d’énoncer le(s) motif(s) de l’appel et/ou de la visite ;
- d’expliciter les fondements, les développements et le champ d’application d’au moins quatre modèles d’intervention psychosociale.

- 8. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation relative à un entretien individuel,

- de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- de proposer des hypothèses de travail ;
- d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- de repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- d'identifier les enjeux du système relationnel ;
- de choisir une approche favorisant et soutenant l'autonomie et la responsabilité des personnes, à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- 9. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 3

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,

- de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- de proposer des hypothèses de travail ;

	<ul style="list-style-type: none"> - d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés contribuant, s'il échet, à l'établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés; - de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ; - d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ; - d'identifier les enjeux du système relationnel en présence ; - de poser différentes hypothèses d'explication et d'intervention à partir d'au moins deux approches théoriques ou modèles d'intervention vus au cours ; - de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle.
<p>Pour assurer la fonction de prévention et d'animation, il est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un projet de prévention ou d'animation sur des questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale ; • gérer un groupe, faire circuler la parole, respecter le silence et soutenir l'individu dans son identité face au groupe ; • susciter chez les personnes le développement d'une réflexion sur les déterminants sociaux, culturels, économiques des situations qu'elles vivent et développer leur capacité d'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2. TECHNIQUES D'ANIMATION <i>sur base d'une situation d'animation choisie par l'enseignant ou avec accord de l'enseignant,</i> - d'élaborer un projet d'intervention qui tienne compte : <ul style="list-style-type: none"> - des caractéristiques du groupe, - des techniques de communication, d'expression et d'animation, - d'une méthodologie de travail ; - de justifier ses choix. • 3. ELÉMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE - de décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;

	<ul style="list-style-type: none"> - d'identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ; - d'analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt. • 4. PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ; - de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial. • 5. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1 <ul style="list-style-type: none"> - de décrire les différents aspects de la sexologie ; - de décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ; - de présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention. • 10. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 1 <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ; - de relever, dans un texte imposé, les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ; - d'identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial <ul style="list-style-type: none"> a. en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent, b. identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et
--	---

	<p>familial ;</p> <p><i>A partir d'un texte légal ou réglementaire proposé par l'enseignant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'expliquer en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial <ul style="list-style-type: none"> a. en identifiant le contexte qui en a permis l'émergence b. en précisant les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés <p>en établissant des liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 2 <ul style="list-style-type: none"> - de formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ; <p><i>face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ; - de déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial. <ul style="list-style-type: none"> • 12. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 3 <p><i>face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier le type d'organisation rencontrée ; - d'analyser ses spécificités ; - de la situer dans son environnement ;
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles, <i>à partir de l'observation d'un groupe,</i> - d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ; - d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ; - de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus.
<p>Pour assurer la fonction de reliance, il est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • susciter le désir et la capacité des personnes à (re)construire des liens qui correspondent à leurs choix ; • contribuer à l'établissement de relations entre les parties ; • faciliter le lien entre les différents acteurs rencontrés ; • favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires afin qu'ils s'approprient les solutions et reprennent en main leur problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • 8. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2 <i>à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation relative à un entretien individuel,</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ; ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ; ◆ de proposer des hypothèses de travail ; ◆ d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ; ◆ de repérer les potentialités et les freins de la personne ; ◆ d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ; ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel ; ◆ de choisir une approche favorisant et soutenant l'autonomie et la responsabilité des personnes, à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la

	<p>situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 3 <ul style="list-style-type: none"> <i>à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,</i> ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ; ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ; ◆ de proposer des hypothèses de travail ; ◆ d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés contribuant, s'il échêt, à l'établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés; ◆ de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ; ◆ d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ; ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel en présence ; ◆ de poser différentes hypothèses d'explication et d'intervention à partir d'au moins deux approches théoriques ou modèles d'intervention vus au cours ; ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle. • 13. RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUÉE <ul style="list-style-type: none"> <i>en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit, dans le respect des règles et usages de la langue française,</i>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ; ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser. <ul style="list-style-type: none"> • 16. STAGE D'INTÉGRATION <ul style="list-style-type: none"> <i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,</i> <i>en respectant la déontologie,</i> <i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i> <i>en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i> ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ; ◆ d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation <ul style="list-style-type: none"> - en précisant la demande explicite et implicite, - en identifiant les ressources et les freins de la personne, - en formulant les hypothèses de travail, - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées, - en évaluant le processus mis en œuvre ; ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ; ◆ de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • 17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; ◆ de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ; ◆ d'évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ; ◆ de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; ◆ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
<p>Pour assurer la fonction de communication professionnelle, il est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédiger, synthétiser et argumenter des écrits professionnels en utilisant le langage professionnel du secteur ; • utiliser des techniques d'animation et de conduite de réunions ; • contribuer à une approche pluridisciplinaire des 	<ul style="list-style-type: none"> • 2. TECHNIQUES D'ANIMATION <p><i>sur base d'une situation d'animation choisie par l'enseignant ou avec accord de l'enseignant,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'élaborer un projet d'intervention qui tienne compte : <ul style="list-style-type: none"> ◆ des caractéristiques du groupe, ◆ des techniques de communication, d'expression et d'animation,

<p>situations prises en charge ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ d'une méthodologie de travail ; ◆ de justifier ses choix. <ul style="list-style-type: none"> ◆ . PSYCHOPATHOLOGIE ◆ d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ; ◆ de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial. <ul style="list-style-type: none"> • 13. RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUÉE <p><i>en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit, dans le respect des règles et usages de la langue française,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ; ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser. <ul style="list-style-type: none"> • 16. STAGE D'INTÉGRATION <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe</i></p>
---	---

	<p><i>de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d’analyser son insertion dans le milieu professionnel ; ◆ d’analyser des interventions réalisées en matière d’entretien d’aide individuel, d’accueil, de prévention ou d’animation <ul style="list-style-type: none"> - en précisant la demande explicite et implicite, - en identifiant les ressources et les freins de la personne, - en formulant les hypothèses de travail, - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées, - en évaluant le processus mis en œuvre ; ◆ d’identifier et d’évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ; ◆ de développer une réflexion critique sur son processus d’évolution professionnelle. <p>• 17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION</p> <p><i>au travers d’un ou plusieurs rapports d’activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l’environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l’équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d’établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; ◆ de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ; ◆ d’évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l’équipe et le chargé
--	---

	<p>de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; ◆ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
<p>Pour assurer la fonction d'intervention, il est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir une approche adéquate dans la conduite des séquences de travail ; • construire avec les personnes un contexte de travail respectant le rythme, les limites, les valeurs et les choix des personnes ; • établir un contrat clair avec les personnes et définir avec elles les objectifs poursuivis ; • élaborer, mettre en œuvre et évaluer le processus d'intervention ; 	<ul style="list-style-type: none"> • 4. PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ; - de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial. • 5. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1 <ul style="list-style-type: none"> ◆ de décrire les différents aspects de la sexologie ; ◆ de décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ; ◆ de présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention. • 6. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2 <i>sur base de situations exemplatives de consultation de couple,</i>

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ de préciser et de justifier s'il s'agit d'une crise ou d'un conflit ; ◆ de repérer les stratagèmes mis en place ; ◆ d'analyser l'influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ; ◆ de décrire le système collusif mis en place ; ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ; ◆ de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ; ◆ de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial. <ul style="list-style-type: none"> • 14. APPROCHE DE MODÈLES PARTICULIERS <ul style="list-style-type: none"> - de relier les caractéristiques d'une situation de conseil conjugal et familial à un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative ; - d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ; - de présenter, d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée ; - de préciser la pertinence de ce modèle pour sa pratique de conseiller conjugal et familial. • 16. STAGE D'INTÉGRATION <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe</i></p>
--	---

	<p><i>de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ; - d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation - en précisant la demande explicite et implicite, - en identifiant les ressources et les freins de la personne, - en formulant les hypothèses de travail, - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées, - en évaluant le processus mis en œuvre ; - d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ; - de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle. <p>• 17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION</p> <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; - de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ; - d'évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de
--	--

	<p>cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; - de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
<p>✓ assurer son développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1. DECOUVERTE DU METIER • de clarifier ses motivations par rapport à la formation ; • d'exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ; • de présenter un projet de formation personnalisé. • 16. STAGE D'INTÉGRATION <i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i> • d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ; • d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation • en précisant la demande explicite et implicite, • en identifiant les ressources et les freins de la personne, • en formulant les hypothèses de travail,

	<ul style="list-style-type: none"> • en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées, • en évaluant le processus mis en œuvre ; • d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ; • de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle. • 17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION <p><i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; • de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ; • d'évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ; • de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; • de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
--	---

B.2. COMPÉTENCES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

STAGE D'INTÉGRATION

*Au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire
professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et
organisationnel, de l'équipe de travail,*

- ◆ analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION

*Au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire
professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et
organisationnel, de l'équipe de travail,*

- ◆ établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ;

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ; ◆ participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ; ◆ développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.
--	--

Liste des UE

- 1. DÉCOUVERTE DU MÉTIER
- 2. TECHNIQUES D'ANIMATION
- 3. ELÉMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE
- 4. PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSCHIATRIE
- 5. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1
- 6. PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2
- 7. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 1
- 8. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2
- 9. ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 3
- 10. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 1
- 11. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 2
- 12. ELÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 3
- 13. RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUÉE
- 14. APPROCHE DE MODÈLES PARTICULIERS DE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL
- 15. BACHELIER : STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ORIENTÉ

- 16. STAGE D'INTÉGRATION

17. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION



Administration générale de l'Enseignement
Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale

Note relative au Bachelier Conseiller conjugal et familial de l'enseignement de Promotion sociale

La section « Bachelier Conseiller conjugal et familial » est spécifique à l'enseignement de Promotion sociale. Dans ces cas, la législation parle d'équivalence de niveau et non de correspondance puisque ce cursus n'existe pas en Hautes Ecoles. Cette section est donc reconnue depuis sa création comme un bachelier ayant un niveau équivalent à celui des autres bacheliers.

Le dossier pédagogique de cette section a été revu pour répondre aux constats et remarques faits lors de l'audit AEQES. Ces remarques portaient essentiellement sur l'identité professionnelle et les débouchés pour les diplômés.

Après enquête auprès des établissements, il s'est avéré que cette formation répondait à des besoins réels du terrain et qu'il était nécessaire, en plus d'augmenter sa visibilité, d'actualiser certains contenus pour prendre en considération l'évolution du métier.

Les modifications du dossier pédagogique portent sur :

- ⇒ Le profil professionnel : les spécificités du métier ont été précisées afin de renforcer l'identité professionnelle du conseiller conjugal et familial. Les débouchés ont également été actualisés car ses rôles de prévention s'exercent non seulement en planning familial mais également en animation sociale, en ASBL, en équipes psychosociales, en CPAS et autres institutions publiques et privées du secteur de la justice et de la santé.
- ⇒ Actualisation des contenus :
 - Au niveau de la terminologie (ex : MST -> IST)
 - Au niveau des concepts : introduction de nouvelles thématiques telles que les nouvelles formes de couple et de famille, les spécificités liées par exemple au handicap mental, à l'adolescence, au 4ème âge.
- ⇒ Révision des volumes horaires pour mieux répondre à l'évolution du métier : ex : augmentation du nombre de périodes dédié à l'animation et aux modèles particuliers.
- ⇒ Une UE de recherche et communication a été ajoutée.
- ⇒ Modification de l'organisation du cursus (pré-requis / co-requis) afin de garantir aux étudiants dès le départ de la formation un programme leur donnant accès aux différentes facettes de celle-ci et de la profession.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
DECOUVERTE DU METIER**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

CODE : 95 50 21 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL DECOUVERTE DU METIER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement et doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre au point un projet personnel de formation qui intègre une clarification de ses motivations, de ses atouts et de ses limites par rapport à la nature et au contexte de travail du conseiller conjugal et familial, à ses différents champs d'activité et à la formation qui lui est proposée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de clarifier ses motivations par rapport à la formation ;
- ◆ d'exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de présenter un projet de formation personnalisé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte du degré de pertinence et de cohérence du projet de formation.

4. PROGRAMME

*Au travers d'une réflexion sur son projet de formation initiale et les perspectives professionnelles qui le sous-tendent,
au travers de l'identification de ses ressources et ses difficultés en regard des exigences de la profession et de la formation,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les différents champs d'application du conseiller conjugal et familial et leur évolution ;
- ◆ d'identifier les fonctions et tâches liées au profil professionnel ;
- ◆ de clarifier les spécificités du rôle du conseiller conjugal et familial par rapport à d'autres rôles ou fonctions ;
- ◆ d'énoncer les limites propres à la profession ;
- ◆ d'identifier et de décrire les qualités humaines et professionnelles requises ;
- ◆ d'expliciter la structure globale de la formation, ses objectifs et ses exigences ;
- ◆ d'analyser l'adéquation entre ses potentialités et les attentes de la profession ;
- ◆ de clarifier ses motivations ;
- ◆ de construire un projet personnel de formation pertinent.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Découverte du métier de conseiller conjugal et familial	CT	B	32
<u>7.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	8
<u>Total des périodes</u>			40

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN
PSYCHOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE : 95 50 22 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER : CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie, les bases théoriques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Clarifier ses motivations par rapport à la formation ;

- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;

- ◆ présenter un projet de formation personnalisé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement «Bachelier Conseiller conjugal et familial : découverte du métier » - code 95 5021U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
- ◆ d'identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
- ◆ d'analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la précision de la description anatomo-physiologique,
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique,
- ◆ le degré de finesse et de cohérence de l'analyse.

4. PROGRAMME

4.1. Anatomo-physiologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter le corps humain et ses différents systèmes (circulatoire, locomoteur, nerveux, respiratoire, digestif ...) ;
- ◆ de décrire l'anatomie et expliciter la physiologie des systèmes endocrinien et génito-urinaire de l'homme et de la femme ;
- ◆ d'exposer le développement embryonnaire, de la conception à la naissance et les changements physiques et hormonaux liés à l'âge ;
- ◆ de décrire le processus de fécondation, la grossesse et l'accouchement ainsi que les causes de stérilité féminine et masculine et leurs traitements ;
- ◆ de décrire et de comparer les méthodes de contraception et d'I.V.G.

4.2. Psychologie générale

L'étudiant sera capable

- ◆ d'identifier les objets d'étude des principales branches de la psychologie et les démarches de recherche qui contribuent à l'essor de la discipline ;
- ◆ d'appréhender l'épistémologie des principaux courants de la psychologie applicables à la relation d'aide (humaniste, psychanalyse, comportementalisme, systémique ...) ;
- ◆ de décrire les étapes du développement psychologique de l'individu de sa conception à sa mort aux plans cognitif, affectif et relationnel ;

au départ de situations exemplatives ou illustratives,

- ◆ d'expliciter les concepts généraux de la psychologie utiles pour l'analyse des enjeux de la relation d'aide en tenant compte de l'âge ou des caractéristiques de la personne (enfant, adolescent, adulte, personne âgée, personne handicapée ...);
- ◆ d'énoncer les fondements théoriques des principaux modèles de communication, de déterminer leur pertinence dans un ensemble de situations professionnelles et les utiliser pour analyser différentes séquences de communication;
- ◆ d'expliciter et d'appliquer divers outils de communication tels que l'écoute active, la communication non violente ...

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Anatomo-physiologie	CT	B	42
Psychologie générale	CT	B	54
7.2. <u>Part d'autonomie</u>		P	24
Total des périodes			120

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
TECHNIQUES D'ANIMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

<p>CODE : 95 50 35 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : TECHNIQUES D'ANIMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les techniques d'animation appropriées pour assurer la fonction de prévention et d'animation du Conseiller conjugal et familial tel que décrite dans le profil professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Clarifier ses motivations par rapport à la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Bachelier Conseiller conjugal et familial : découverte du métier » - code 955021U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

sur base d'une situation d'animation choisie par l'enseignant ou avec accord de l'enseignant,

- ◆ d'élaborer un projet d'intervention qui tienne compte :
 - ◆ des caractéristiques du groupe,
 - ◆ des techniques de communication, d'expression et d'animation,
 - ◆ d'une méthodologie de travail ;
- ◆ de justifier ses choix.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité de l'analyse,
- ◆ le degré de cohérence des liens établis,
- ◆ le niveau de créativité et de réflexivité.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable, pour assurer la fonction de prévention et d'animation dans le cadre d'exercices de simulation :

- ◆ de décrire les motivations, les objectifs et les caractéristiques psychosociales du groupe ;
- ◆ d'analyser la demande d'intervention ;
- ◆ d'évaluer les atouts et les limites du groupe ;
- ◆ d'élaborer un programme d'intervention, de mettre au point un projet et de préciser une méthodologie de travail (objectifs, tâches, protocole d'action, d'évaluation) ;
- ◆ de caractériser les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans un contexte d'animation en se basant sur les apports de la psychologie sociale tels que notamment :
 - la perception sociale
 - les phénomènes de groupes
 - le leadership
 - l'influence sociale
 - ... ;
- ◆ d'utiliser des techniques de communication, d'expression, d'animation adaptées au groupe et à ses objectifs ;
- ◆ d'intégrer des modalités d'intervention qui favorisent la coopération et l'épanouissement de chacun dans le groupe ;
- ◆ d'instaurer au sein des groupes un cadre relationnel fondé sur les valeurs humanistes, notamment, le respect, la tolérance, l'estime de soi et des autres, l'ouverture aux autres ...

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée,
en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques d'animation	CT	F	40
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	10
Total des périodes			50

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologues et de l'éducation

<p>CODE: 95 50 23 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir, dans les domaines sociologique, philosophique et juridique les éléments de base nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de situer celle-ci dans le contexte de notre société ;
- ◆ d'appréhender les lieux d'exercice de sa profession dans le secteur non-marchand.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ de relever, dans un texte imposé, les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ d'identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial
 - en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent,
 - identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial ;

A partir d'un texte légal ou réglementaire proposé par l'enseignant :

- ◆ d'expliquer en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial
 - en identifiant le contexte qui en a permis l'émergence
 - en précisant les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés
 - en établissant des liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique,
- ◆ le degré de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence des liens établis.

4. PROGRAMME

4.1. Cadres et structures légaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire succinctement les principes de l'organisation politique de notre pays (état de droit, monarchie constitutionnelle, séparation des pouvoirs) ;
- ◆ de caractériser succinctement les structures fédérales, communautaires, régionales, provinciales et communales ;
- ◆ de distinguer les notions de droit et de loi ;

- ◆ de repérer les différents types de droit (constitutionnel, civil, pénal, social, administratif, etc.) et leurs articulations avec l'organisation judiciaire (cours et tribunaux) et ses acteurs (magistrats, greffiers, avocats, huissiers, notaires, etc.) ;
- ◆ de cerner les éléments et événements socioculturels qui ont suscité l'émergence d'un contexte favorable à l'installation et à l'évolution du cadre légal du conseil conjugal et du planning familial ;
- ◆ de relever les lois, décrets, circulaires, etc. qui ont déterminé et déterminent encore fondamentalement le cadre légal actuel du conseil conjugal et familial et du planning familial et d'argumenter ses choix.

4.2. Eléments de base de sociologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches de la sociologie ;
- ◆ de décrire en quoi les rapports sociaux entre individus déterminent un type d'organisation de société ;
- ◆ de situer le type de société dans lequel il vit en ce y compris les facteurs économiques et démographiques qui influencent celle-ci et de le comparer à d'autres types de société ;
- ◆ d'identifier les différents groupes sociaux constitutifs d'une société et expliciter en quoi leur identité culturelle influence des valeurs telles que : le couple, l'enfant, la famille ... ;
- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ de situer la consultation conjugale et familiale dans le cadre de l'évolution présente de la société.

4.3. Eléments de base de philosophie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches de la philosophie ;
- ◆ de distinguer et expliciter des notions telles que notamment dogmatisme et scepticisme, morale, droit et politique, dialectique, liberté et déterminisme, vérité et discussion, esthétique du sentiment et esthétique de la raison, les mots et les choses, le corps et l'esprit

4.4 Approche professionnelle du secteur non-marchand

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir un relevé des principaux services et institutions d'exercice de la fonction de « conseiller conjugal et familial » et de relever les liens entre ceux-ci ;

- ◆ d'en expliciter les formes juridiques et de fonctionnement (asbl, services publics ...) et d'identifier les pouvoirs de tutelle déterminant notamment les modes de subvention et de recrutement ;
- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'interventions du conseiller conjugal et familial (contrats de travail, temps de travail, statuts, fonds sectoriels...).

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « approche professionnelle du secteur non-marchand », il est recommandé que le groupe soit de 15 étudiants maximum.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Cadres et structures légales	CT	B	24
Eléments de base de sociologie	CT	B	33
Eléments de base de philosophie	CT	B	20
Approche professionnelle du secteur non-marchand	CT	B	27
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	26
<u>Total des périodes</u>			130

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE: 95 50 24 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de se sensibiliser aux techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'accueil et l'écoute, et ce à la lumière de modèles d'intervention psychosociale diversifiés, d'un questionnement éthique et d'une réflexion sur soi.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit (ou avoir réussi) dans l'unité d'enseignement "Bac CCF : découverte du métier" – code 955021U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ de réaliser un accueil efficient ;
- ◆ de faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ d'exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ d'expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des attitudes,
- ◆ de la richesse de la description des normes et des valeurs,
- ◆ du degré de réflexion éthique,
- ◆ du degré de perception des enjeux de la communication,
- ◆ du degré de perception sensorielle, de ses émotions et de ses intuitions,
- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : évolution personnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer en termes de « je » ;
- ◆ d'utiliser les modes de communication verbale et non verbale ;
- ◆ de décoder le message en étant conscient de ses intuitions, de ses émotions et de ses perceptions sensorielles ;
- ◆ d'écouter l'autre, son vécu, ses émotions ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre et de se confronter aux résonances de celui-ci avec son vécu personnel ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses émotions personnelles ;
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction dans le verbal et le non verbal ;
- ◆ de s'initier aux attitudes d'introspection par un cheminement personnel.

4.2. Ethique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réfléchir au sens de l'éthique dans une profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'articuler morale, éthique, déontologie ;
- ◆ de distinguer la morale et le droit ;
- ◆ de spécifier les liens entre morale et pensée laïque, chrétienne, musulmane, etc. ;
- ◆ de connaître les processus d'élaboration des valeurs et des normes ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses valeurs et ses normes personnelles.

4.3. Méthodologie spéciale : techniques d'intervention

L'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier accueil, écoute, relation d'aide ;
- ◆ de réaliser un accueil efficient :
 - d'organiser un cadre environnemental adéquat,
 - d'adopter une attitude non verbale d'ouverture,
 - de faciliter l'expression de l'autre,
 - d'accueillir par téléphone une personne et de l'orienter vers une personne ressource ;
- ◆ d'écouter et de décoder le motif de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ de développer des attitudes empathiques, congruentes et de respect de l'autre ;
- ◆ d'identifier les limites personnelles de son écoute.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder le vocabulaire de base en intervention psychosociale et de repérer le sens des termes utilisés par les autres intervenants ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique du Conseiller conjugal et familial et d'en préciser les différentes composantes (théorie, valeur, intuition, représentation sociale,...) ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensées utilisés dans l'intervention psychosociale, en particulier, l'approche humaniste, systémique, comportementaliste, psychanalytique ;

- ◆ de relier de manière rigoureuse les théories scientifiques à la base de ces modèles à leurs orientations et leur histoire ;
- ◆ de citer les principaux champs d'application de ces approches.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Ethique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER :
STAGE ORIENTE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 20 90 01 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général

BACHELIER : STAGE ORIENTE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ;
- ◆ d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme et plus particulièrement au sein du secteur visé ;
- ◆ de développer des savoirs, aptitudes, savoirs-être par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme ;
- ◆ de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle ;
- ◆ de préciser son projet personnel et professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,
face à des situations spécifiques liées à la profession,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
conformément aux consignes données,*

- ◆ de corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
 - ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
 - ◆ une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la qualité du rapport présenté,
- ◆ le degré de rigueur des observations.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

4.1.1. Stage d'insertion

L'étudiant sera capable,

dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées,

- ◆ de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, confidentialité,...) ;
- ◆ de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage ;
- ◆ d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- ◆ de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- ◆ de développer des compétences transversales telles que :
 - des méthodes de travail adaptées aux tâches,
 - une adaptation à l'organisation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites ;

4.1.2. Découverte du métier

En référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ de découvrir les tâches spécifiques au métier ;
- ◆ de situer les activités dans le champ de la profession ;
- ◆ de situer individuellement et collectivement la diversité et la spécificité du métier ;
- ◆ d'exprimer les conditions liées à l'exercice de cette profession, ses contraintes, ses exigences et ses particularités ;
- ◆ de clarifier, d'expliciter ses représentations concernant les fondements du métier ;
- ◆ d'exprimer ses motivations à exercer le métier en identifiant ses atouts et ses limites ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et à son projet personnel.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ de proposer différentes situations spécifiques liées au métier ;
- ◆ de proposer une méthodologie d'observation des différentes situations liées à la profession visée.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant :

Code U

Stage : **80 périodes**

Z

Découverte métier : **40 périodes**

Z

7.2. Encadrement du stage

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes - par groupe d'étudiants
Encadrement du stage	CT	I	20
Encadrement découverte métier	CT	I	20
Total des périodes			40

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSCHIATRIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 26 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{ier} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines de la psychopathologie et de l'ethnopsychiatrie, les bases théoriques et cliniques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.

- ◆ décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
- ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
- ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :

- ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
- ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de la réflexion ;
- ◆ du niveau d'analyse et de synthèse ;
- ◆ de sa capacité à intégrer l'aspect pluridisciplinaire dans ses propositions ;
- ◆ de sa capacité à poser une réflexion éthique.

4. PROGRAMME

4.1. Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les principaux états psychopathologiques, notamment les névroses, les psychoses, les perversions, les états limites ;
- ◆ de mettre en évidence, dans le cadre de la consultation conjugale et familiale, les liens entre le psychique et le somatique ;

- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière de psychopathologie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes,

à partir de situations vécues,

- faire des liens entre l'observation des comportements et les concepts théoriques de référence ;
- proposer des stratégies d'intervention spécifique aux rôles et fonctions du conseiller conjugal et familial ;
- réaliser, dans le cadre de mise(s) en situation(s) pratique(s), une analyse critique de l'action menée par l'intervenant dans son travail de conseiller conjugal et familial ;
- proposer des remédiations pour l'amélioration de la prise en charge.

4.2. Ethnopsychiatrie

En tenant compte des notions acquises dans le cours de psychopathologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ de repérer des éléments de base de l'ethnopsychiatrie à savoir, les systèmes étiologiques des cultures non occidentales, les méthodes et le cadre de travail ;
- ◆ de dégager au travers de situations exemplatives l'impact des facteurs traditionnels sur les comportements socioculturels ;
- ◆ de repérer, à partir d'études de cas, la symptomatologie à fort codage culturel, par exemple : sectes, sorcellerie, envoûtement, emprise ... ;
- ◆ d'expliciter l'influence de la migration sur la transformation des structures familiales et communautaires ;
- ◆ de caractériser les pathologies liées aux différences culturelles et/ou influencées par les phénomènes migratoires ;
- ◆ d'identifier et de comparer la place et les rôles respectifs des membres de la famille, dans les cultures occidentales et non occidentales ;
- ◆ de repérer les tensions et/ou les conflits émergeant de la confrontation de cultures différentes et d'identifier leurs impacts sur les relations interpersonnelles ;
- ◆ de repérer le réseau des intervenants dans le domaine de l'ethnopsychiatrie (structures existantes, relais possibles, interfaces) ;
- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière d'ethnopsychiatrie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques	CT	B	40
Ethnopsychiatrie	CT	B	40
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	20
<u>Total des périodes</u>			100

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 27 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions fondamentales en matière de sexologie, d'appréhender les phénomènes de structuration du couple et leur évolution.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.

- ◆ décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
- ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
- ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :

- ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
- ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ de décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ de présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ la richesse de la description ;
- ◆ la capacité à nuancer les phénomènes de structuration du couple.

4. PROGRAMME

4.1. Eléments de base en sexologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches des différentes branches et des différents courants de la sexologie ;
- ◆ de décrire les aspects psychologiques et physiologiques liés au développement de la sexualité de l'homme et de la femme durant les différentes étapes de la vie ;
- ◆ de décrire les différentes phases de la réponse sexuelle de l'homme et de la femme (génitales et extragénitales) ;

- ◆ de retracer l'évolution de la notion de « normalité » en sexologie ;
- ◆ de retracer l'évolution des notions d'homosexualité et de transsexualité ;
- ◆ de décrire, en termes scientifiques, des concepts tels que fantasmes, érotisme, pornographie, aphrodisiaque, désir, plaisir, libido ... ;
- ◆ de repérer des liens entre les réponses sexuelles et des états de vie tels que handicap physique, handicap mental, alcoolisme, dépression, toxicomanie, démence sénile ...

4.2. Psychologie de couple

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire des concepts tels que la collusion, le mythe fondateur, les rites ...;
- ◆ d'identifier les objets d'étude de la psychologie de couple ;
- ◆ de définir les phases de la vie de couple :
 - ◆ la vie amoureuse de l'adolescent(e) ;
 - ◆ le choix du partenaire ;
 - ◆ la structuration du couple et son évolution ;
 - ◆ les relations au sein du couple et leur évolution en lien avec les rôles et fonctions de chacun et en lien avec les étapes de la vie ;
 - ◆ le désir ou non-désir d'enfant :
 - son impact sur le choix des méthodes de fécondation et/ou de contraception ;
 - la grossesse désirée ou non, l'IVG, la fausse couche et leurs impacts sur le couple.

4.3. Infections sexuellement transmissibles (IST)

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter la notion de IST ;
- ◆ de décrire, pour les principales infections sexuellement transmissibles (mycoses, chlamydia, blennorragie, syphilis, herpès génital, hépatite B, sida), l'épidémiologie, la physiologie, la symptomatologie et les éléments de traitement ;
- ◆ de présenter les différents moyens de prévention pour chacune de ces IST ;
- ◆ de décrire l'impact de ces maladies sur les relations de couple.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de base en sexologie	CT	B	32
Psychologie de couple	CT	B	28
Infections sexuellement transmissibles	CT	B	12
<u>7.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	18
<u>Total des périodes</u>			90

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

<p>CODE: 95 50 28 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER : CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines sociologique, philosophique et juridique, des notions approfondies en rapport avec la fonction de conseiller conjugal et familial, et l'exercice de celle-ci.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ relever, dans un texte imposé, les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial
 - ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent,
 - ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial ;

A partir d'un texte légal ou réglementaire proposé par l'enseignant :

- ◆ expliquer en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial
 - en identifiant le contexte qui en a permis l'émergence
 - en précisant les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés
 - en établissant des liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle.

- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ relever, dans un texte imposé, les éléments de base de la philosophie et en expliciter la vision de l'auteur ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 1 » - 955023U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ;

face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,

- ◆ de décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ de déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.
- ◆ du degré de pertinence de la justification proposée ;
- ◆ la pertinence des liens établis.

4. PROGRAMME

4.1. Sociologie du couple et de la famille

L'étudiant sera capable :

- ◆ de relever les éléments politiques, historiques, sociologiques, économiques et scientifiques qui ont eu un impact déterminant sur l'évolution des prises en charge dans les centres de planning familial ;
- ◆ de dégager, au travers d'une situation exemplative, les représentations de notions telles que couple, parent, enfant, famille, homme, femme, qui conditionnent les relations interpersonnelles et ce, d'un point de vue sociologique et d'un point de vue philosophique ;
- ◆ de retracer l'évolution des rapports sociaux, des rôles et des fonctions de l'homme, de la femme, du couple, de la famille ;
- ◆ de décrire les processus d'évolution des relations homme - femme, parents – enfants et intergénérationnelles qui caractérisent la société contemporaine et les analyser en fonction de divers facteurs socioculturels ;
- ◆ de définir la structure et le fonctionnement psychologique des liens qui se créent dans les relations affectives, amoureuses et conjugales y compris les relations de crise et de conflit ;
- ◆ d'analyser des situations de crise de couple et/ou de famille à partir de l'observation des faits sociaux et de données socioculturelles et économiques ;
- ◆ de proposer pour celles-ci des solutions à caractère social.

4.2. Droit du couple et de la famille

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer les principales législations en matière de droit de l'enfant, d'aide à la jeunesse, de procréation et de contraception, d'adoption, de maltraitance dans le couple et/ou la famille, de viol, d'inceste, etc. ;
- ◆ de caractériser les différents types d'unions légales ou de fait (y compris le mariage blanc) et leurs implications sur la vie au quotidien ;
- ◆ de décrire les différents modes de dissolution du couple et de la famille et leurs impacts sur les personnes, les enfants et les biens ;
- ◆ d'énoncer des éléments de droit international en matière de mariage, de cohabitation, de dissolution et de droit de garde des enfants permettant d'appréhender les problèmes liés aux unions interculturelles ;
- ◆ de décrire, dans le cadre de situations, les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et de la consultation conjugale et familiale ;
- ◆ de se positionner personnellement face aux lois et au système judiciaire.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sociologie du couple et de la famille	CT	B	42
Droit du couple et de la famille	CT	B	30
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	18
<u>Total des périodes</u>			90

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

<p>CODE: 95 50 29 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{ier} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'expérimenter les techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'analyse de la demande et l'accompagnement de la personne dans la compréhension de ses difficultés, à la lumière d'un questionnement éthique et en l'articulant à une réflexion sur l'interaction aidant/aidé.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
 - ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
 - ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
 - ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
 - ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
 - ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.
-
- ◆ décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
 - ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;

- ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
 - ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
 - ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation relative à un entretien individuel,

- ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel ;
- ◆ de choisir une approche favorisant et soutenant l'autonomie et la responsabilité des personnes, à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des modèles,
- ◆ de l'intégration des concepts, techniques et démarches dans l'analyse et la formulation des hypothèses,
- ◆ de la finesse de l'analyse,
- ◆ de la qualité de l'écoute.

4. PROGRAMME

4.1. **Méthodologie spéciale : évolution personnelle**

L'étudiant sera capable, au départ d'entretiens d'aide vécus ou évoqués,

- ◆ d'être à l'écoute du monde de l'autre, différent du sien ;
- ◆ d'identifier les projections qui transforment son écoute d'autrui ;
- ◆ de repérer l'impact sur autrui des attitudes et du discours qu'il développe à son égard ;
- ◆ d'identifier les effets de l'attitude et du discours d'autrui sur soi.

4.2. **Ethique**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de distinguer des échelles de valeur présentes au sein de différentes cultures ;
- ◆ de mettre une distance entre ses propres valeurs et celles de l'autre ;
- ◆ de distinguer les valeurs et les normes et d'appliquer ces distinctions à l'analyse des relations humaines et aux interventions du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'analyser les normes et valeurs en jeu dans une situation professionnelle en fonction, par exemple, des modèles familiaux, des âges de la vie, du degré de dépendance physique et psychique... ;
- ◆ de poser une réflexion sur les limites de son rôle et de son intervention.

4.3. **Méthodologie spéciale : techniques d'intervention**

L'étudiant sera capable,

à partir de situations professionnelles et de mises en situations,

- ◆ de poser une réflexion sur les limites de la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'accueillir et d'écouter une demande d'aide par une approche qui facilite l'expression des difficultés et qui permet de rejoindre l'autre dans sa réalité ;
- ◆ de mettre en évidence dans la demande formulée les principaux éléments conscients, inconscients, explicites et implicites ;
- ◆ d'explicitier le sens du cadre de l'intervention et l'introduire dans le processus de l'entretien clinique ;
- ◆ d'accompagner la personne dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés dans une perspective d'autonomisation ;

- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier ses éventuelles difficultés d'écoute et de développer une démarche d'auto-analyse ;
- ◆ d'aider la personne à découvrir ses potentialités, freins... ;
- ◆ d'accompagner la personne dans ses choix de vie en veillant à lui en laisser la responsabilité ;
- ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel dont il est partie prenante ;
- ◆ de réorienter, le cas échéant, la personne vers d'autres professionnels.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable d'appliquer, à des situations exemplatives de consultations de couple, au moins :

- ◆ les spécificités du modèle humaniste :
 - ◆ approche centrée sur la personne,
 - ◆ empathie, congruence, acceptation inconditionnelle de la personne,
 - ◆ ...,
- ◆ les spécificités du modèle analytique :
 - ◆ transfert, contre-transfert,
 - ◆ systèmes intrapsychiques,
 - ◆ développement psychogénétique,
 - ◆ trauma (histoire, identification, accompagnement,...),
 - ◆ ...,
- ◆ les spécificités du modèle systémique et contextuel :
 - ◆ pensée circulaire,
 - ◆ notion de système,
 - ◆ homéostasie,
 - ◆ lecture trans-générationnelle (loyauté, psycho généalogie, transmissions),
 - ◆ ... ;
- ◆ d'analyser et de repérer la compatibilité, les limites voire l'opposition entre les modèles.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé, pour les cours de méthodologie spéciale, de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE d'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Ethique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
STAGE D'INTEGRATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 34 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : STAGE D'INTEGRATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant dans le cadre des activités d'un centre pluridisciplinaire,

- d'approfondir ses compétences en matière d'accueil ;
- de réaliser des activités de prévention et d'animation ;
- de mener des entretiens d'aide individuelle ;
- de s'initier aux entretiens de couple.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
 - ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
 - ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
 - ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
 - ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
 - ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.
-
- ◆ Décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
 - ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
 - ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
 - ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
 - ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,

- ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ d'analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources et les freins de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des choix méthodologiques,
- ◆ la qualité de l'analyse et du questionnement,
- ◆ le niveau d'autonomie du processus d'évolution professionnelle.

4. PROGRAMME

Pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

en respectant la déontologie,

en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ d'analyser les spécificités de l'institution : les missions, les acteurs, le public visé, l'organigramme ... ;
- ◆ de réaliser un accueil de qualité d'une ou plusieurs personnes ;
- ◆ d'analyser la demande et d'en dégager les différents niveaux (implicite, explicite ...) ;
- ◆ de dégager les aspects prioritaires dans la prise en charge en respectant l'autonomie de la ou des personne(s) ;
- ◆ d'orienter la ou les personne(s) vers la personne ou le service adéquat ;
- ◆ de s'intégrer au travail et aux réunions de l'équipe ;
- ◆ de réaliser des activités de prévention et d'animation prévues dans les missions du centre en collaboration avec l'équipe ;
- ◆ de développer ses compétences en matière d'entretien d'aide individuel ;
- ◆ de développer ses compétences en matière de (re)construction des liens ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'entretien de couple :
 - ◆ accueillir le couple et faciliter l'expression de sa demande ;
 - ◆ clarifier la situation de crise ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés des entretiens réalisés incluant les résonances personnelles qui interfèrent ;
- ◆ de s'auto-évaluer.

Pour le chargé de cours :

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat de stage ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans sa compréhension des processus à l'œuvre dans les situations rencontrées ;
- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ soutenir la prise d'initiatives et le développement d'un agir professionnel réflexif.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPEES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 240 périodes

Code U

Z

7.2. Encadrement du stage : 40 périodes

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration	CT	I	40 périodes

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 30 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions de base relatives à la méthodologie de la recherche appliquée et à la transmission d'informations professionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ;
- ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ du degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ du degré d'intégration des concepts,
- ◆ du niveau de pertinence de l'analyse.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de préciser le rôle de l'écriture au sein de différentes fonctions dévolues au professionnel par exemple : de traces à conserver, de visibilité, de distanciation, de médiation, de symbolisation, de réflexivité, de positionnement pluridisciplinaire, thérapeutique, cathartique, de reconnaissance... ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel en prenant en compte les caractéristiques propres à ces types d'écrits (note d'information, note de réflexion, travail d'élaboration, rapport d'activités, rapport scientifique...), en veillant au respect de la personne ainsi qu'à la destination de ces écrits ;
- ◆ d'identifier la pertinence de la recherche pour le développement d'une pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à recueillir et à traiter afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles ;
- ◆ d'explicitier les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;

- ◆ d'articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ de respecter les conventions en usage dans les écrits scientifiques : bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations...

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPEES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Recherche et communication	CT	B	48
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	12
<u>Total des périodes</u>			60

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE: 95 50 36 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à initier l'étudiant à différents modèles d'interventions sociales, psychosociales ou socio-éducatives, qui soit en raison de leur application à une problématique particulière, soit en fonction d'une méthodologie spécifique, lui permettent d'enrichir sa pratique du conseil conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,

- en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
- en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration » - 955034U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ de relier les caractéristiques d'une situation de conseil conjugal et familial à un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative ;
- ◆ d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ;
- ◆ de présenter, d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée ;
- ◆ de préciser la pertinence de ce modèle pour sa pratique de conseiller conjugal et familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence dans le choix des modèles de référence,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement des pistes de travail,
- ◆ le degré de clarté de la présentation,
- ◆ le degré de validité et de pertinence des stratégies proposées,
- ◆ le degré de précision de l'argumentation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de l'analyse de situations exemplatives de conseil conjugal et familial,

- ◆ de relever les caractéristiques sociales, économiques, psychologiques, culturelles des personnes impliquées et/ou de leur environnement afin de dégager une problématique particulière (migration, surendettement, maladie d'Alzheimer,...) ;
- ◆ d'argumenter les liens établis entre ces caractéristiques, la problématique supposée et le choix d'un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative spécifique ;
- ◆ d'énoncer différents modèles d'intervention possibles (ethnopsychiatrie, médiation, validation,...) ;
- ◆ de décrire la méthodologie proposée par ce(s) modèle(s) spécifique(s) en relevant les fondements conceptuels et les champs d'application de celui-ci (ceux-ci) ;
- ◆ d'évaluer l'intérêt de l'application de ce(s) modèle(s) dans sa pratique de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de concevoir des solutions originales alternatives à mettre en œuvre à la lumière du modèle choisi.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour ce cours, il est recommandé que le groupe soit de 15 étudiants maximum.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	CT	F	32
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	8
<u>Total des périodes</u>			40

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 31 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions approfondies en matière de sexologie, d'appréhender des questions de pathologie sexuelle et d'analyser les phénomènes conflictuels de couple et leurs résolutions.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U36D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

sur base de situations exemplatives de consultation de couple,

- ◆ de préciser et de justifier s'il s'agit d'une crise ou d'un conflit ;
- ◆ de repérer les stratagèmes mis en place ;
- ◆ d'analyser l'influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ;
- ◆ de décrire le système collusif mis en place ;
- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ;
- ◆ de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ;
- ◆ de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ du niveau de l'analyse ;
- ◆ de la richesse de la description ;
- ◆ de la capacité à nuancer ses propos ;
- ◆ de la pertinence des hypothèses.

4. PROGRAMME

4.1. Pathologie sexuelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles masculines à savoir notamment :
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'érection ;
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'éjaculation ainsi que l'anéjaculation ;
 - ◆ la dyspareunie ;
 - ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
 - ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement, d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;
- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles féminines à savoir notamment :

- ◆ le vaginisme primaire, secondaire et circonstanciel ;
- ◆ la dyspareunie ;
- ◆ les anorgasmies ;
- ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
- ◆ les troubles de l'orgasme ;
- ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement,
d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;
- ◆ de définir la notion de déviance sexuelle, d'en identifier différentes formes telles que notamment fétichisme, zoophilie, pédophilie, exhibitionnisme, voyeurisme, masochisme sexuel, sadisme, et de décrire leurs causes et les possibilités (sexo)thérapeutiques ;
- ◆ de décrire le désir en général et le désir sexuel en particulier ainsi que les inhibitions du désir sexuel, les dysfonctions du désir sexuel, les aversions sexuelles et la disparité du désir ;
- ◆ de repérer les différentes approches d'une problématique sexuelle, les confronter aux limites de sa fonction, et, s'il échet, proposer le relais vers d'autres intervenants.

4.2. Psychologie des conflits de couple

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude de la psychologie des conflits de couple ;
- ◆ de définir et de différencier la crise du conflit, en général et en particulier pour le couple ;
- ◆ de repérer, à partir de cas cliniques exemplatifs de conflits de couple, les stratagèmes conscients ou non, qui visent à maintenir le couple, tels que notamment clivage, changement d'objet d'amour, méconnaissance de la réalité de l'autre, déplacement sur d'autres objets, délire, etc. ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître au cours de la structuration du couple et de son évolution ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître face aux changements de rôles et fonctions de chacun et selon les étapes de la vie ;
- ◆ de décrire les échecs des systèmes collusifs du couple ;
- ◆ de décrire les possibilités de résolution des crises et des conflits de couple.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pathologie sexuelle	CT	B	60
Psychologie des conflits de couple	CT	B	36
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	24
<u>Total des périodes</u>			120

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 32 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser le contexte institutionnel et organisationnel d'une institution dans laquelle il serait amené à travailler ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur les comportements sociaux illustrant les phénomènes d'identification et d'appartenance sociale ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ;

face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,

- ◆ décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE : « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,

- ◆ d'identifier le type d'organisation rencontrée ;
- ◆ d'analyser ses spécificités ;
- ◆ de la situer dans son environnement ;
- ◆ d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles,

à partir de l'observation d'un groupe,

- ◆ d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ;
- ◆ d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ;
- ◆ de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.
- ◆ du degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de qualité de l'argumentation,
- ◆ la pertinence des liens établis.

4. PROGRAMME

4.1 Eléments de sociologie de groupe

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître, de définir et d'illustrer les concepts de base relatifs aux processus de socialisation, tels que l'appartenance au groupe, le processus identificatoire, l'acculturation (culture normative / culture créatrice) ;

- ◆ d'exposer l'évolution des processus de socialisation dans une perspective historique en s'appuyant sur un modèle sociologique tel que la sociologie de l'expérience ;
- ◆ d'énoncer des comportements sociaux qui témoignent, entre autres, chez l'individu ou le groupe, de besoins ou d'attentes en matière d'identification au groupe et d'appartenance sociale ;
- ◆ de dégager les styles de participation dans un groupe et de définir des modes de leadership ;
- ◆ d'illustrer par des exemples concrets comment les nouvelles technologies modifient le rapport de l'individu à la culture, à la communication, aux relations humaines, en ce compris le couple.

4.2. Analyse institutionnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender les caractéristiques de l'organisation : l'organigramme, les acteurs, les objectifs, les mandats... ;
- ◆ d'analyser les relations de l'organisation avec son environnement y compris ses réseaux ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle et de l'analyse institutionnelle;
- ◆ d'énoncer différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle ;

pour une situation exemplative donnée,

- ◆ de caractériser la dynamique du pouvoir d'un point de vue formel et informel ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs institutionnels susceptibles d'influencer dans sa pratique ;
- ◆ d'identifier les stratégies de négociation mises en place ou possibles, en vue de développer des projets d'intervention.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de sociologie du groupe	CT	B	36
Analyse institutionnelle	CT	B	20
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	14
<u>Total des périodes</u>			70

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET
FAMILIAL: ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE: 95 50 33 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre du conseil conjugal, à la lumière d'un questionnement éthique :

- ◆ d'approfondir des techniques d'intervention et familial en matière d'accueil et d'entretien d'aide individuel et de couple ;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention relatives à l'analyse de la demande et l'accompagnement du couple dans la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ d'expérimenter des méthodes d'intervention psychosociales en relation à leur cadre théorique de référence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
 - ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
 - ◆ proposer des hypothèses de travail ;
 - ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
 - ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
 - ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
 - ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
 - ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.
-
- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;

- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d’entretien d’aide individuel, d’accueil, de prévention ou d’animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d’évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d’évolution professionnelle.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d’enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d’aide : niveau 2 » - 955029U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d’intégration » - 955034U36D1.

3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant prouvera qu’il est capable,

à partir d’une situation professionnelle ou d’une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l’éthique professionnelle,

- ◆ de mettre en œuvre des attitudes d’écoute et d’empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ d’établir un cadre et une stratégie d’intervention appropriés contribuant, s’il échêt, à l’établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ;
- ◆ d’identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ d’identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ de poser différentes hypothèses d’explication et d’intervention à partir d’au moins deux approches théoriques ou modèles d’intervention vus au cours ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des modèles,
- ◆ de l'intégration des concepts, techniques et démarches dans l'analyse et la formulation des hypothèses,
- ◆ de la finesse de l'analyse de la situation de couple,
- ◆ de la qualité de l'attitude et du positionnement professionnels.

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

*A partir de situations de conseil conjugal rencontrées en stage ou proposées par le chargé de cours,
dans le respect de l'éthique professionnelle,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les actions du conseiller conjugal en réalisant des liens pertinents entre la méthodologie d'intervention psychosociale et le cadre théorique de référence ;
- ◆ d'explicitier l'approche choisie et ses limites par une analyse comparée avec un autre modèle de référence ;
- ◆ de justifier l'approche choisie compte tenu du contexte et/ou d'élaborer des stratégies à mettre en place pour l'adapter ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur les approches mises en jeu en les liant aux principes éthiques et déontologiques ;
- ◆ de préciser quelle(s) approche(s) lui semble(nt) mieux maîtrisée(s) par lui et adaptée(s) à sa fonction de conseiller conjugal et familial en se situant à titre personnel et professionnel.

4.2. Techniques d'intervention de couple

A partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,

l'étudiant sera capable :

Au niveau de la prise en charge :

- ◆ d'accueillir une demande d'aide par une approche qui facilite l'expression des difficultés du couple ;
- ◆ d'identifier les éléments conscients, inconscients, explicites et implicites de la demande;
- ◆ d'élaborer un cadre d'intervention et d'en communiquer le sens aux clients ;
- ◆ d'accompagner le couple dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés et de ses systèmes de fonctionnement ;
- ◆ d'accompagner les personnes et le couple vers leur autonomie en soutenant leur responsabilité et leur libre arbitre ;
- ◆ d'aider les personnes et le couple à découvrir leurs ressources, potentialités, freins... ;
- ◆ de réorienter, si nécessaire, les personnes et/ou le couple vers d'autres professionnels ;

Au niveau de sa pratique réflexive :

- ◆ d'explicitier le sens du cadre d'intervention, de l'introduire dans le processus de l'entretien et de préciser, selon les cas, les limites et contre-indications de la prise en charge ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier sa position tierce en consultation et veiller à son maintien au long du suivi ;
- ◆ d'identifier ses éventuelles difficultés d'écoute et de développer une démarche d'auto-analyse.

4.3. Développement personnel

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses besoins, ses attentes et ses limites en matière de consultation ;
- ◆ de repérer les images de couple et du couple parental qu'il porte en lui ;
- ◆ d'approfondir ses potentialités d'introspection ;
- ◆ de repérer les valeurs présentes dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'apparition d'un éventuel contre-transfert dans les situations d'entretien ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement professionnel et personnel.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé, pour les cours de méthodologie spéciale, de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	50
Techniques d'intervention de couple	CT	B	40
Développement personnel	CT	B	30
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 37 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle encadrée, d'exercer la profession de conseiller conjugal et familial.

En particulier, elle permet à l'étudiant de développer ses capacités à :

- mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études ;
- analyser, émettre des hypothèses, développer des pistes d'intervention et les évaluer en fonction des caractéristiques du public ;
- élaborer et justifier ses actions en référence aux différentes fonctions du conseiller conjugal et familial et à ses modalités d'intervention ;
- adopter les attitudes professionnelles spécifiques du métier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration » - 955034U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail,*

- ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ de concevoir, mener et évaluer des interventions qui intègrent les différentes dimensions de la prise en charge par un conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'évaluer ses interventions à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ;
- ◆ de participer à l'évaluation de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ précision et rigueur des rapports, prise en compte des différents facteurs psychosociaux dans les situations rencontrées,
- ◆ richesse des hypothèses de travail et des liens établis avec les modèles théoriques,
- ◆ finesse de la compréhension des processus,
- ◆ clarté du positionnement et du questionnement professionnels.

4. PROGRAMME

4.1. Pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :
*en respectant la déontologie,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de
l'équipe de travail,*

- ◆ de développer ses compétences en matière d'entretien de couple :
 - ◆ accueillir un couple et faciliter l'expression de sa demande ;
 - ◆ analyser les relations du couple, notamment ses systèmes collusifs ;
 - ◆ identifier le contexte de crise ;
 - ◆ formuler des hypothèses de travail ;
 - ◆ aider le couple à découvrir ses potentialités et ses solutions de vie ;
- ◆ de s'exercer à tenir une posture professionnelle spécifique, celle de la « position du tiers » ;
- ◆ de réaliser, de manière autonome, un travail d'accueil et de prise en charge de personnes en situation de crise ;
- ◆ d'approfondir l'analyse des situations des personnes et/ou des couples en tenant compte des différents rôles assurés par les personnes et de leurs relations avec leur environnement familial et socio-économique ;
- ◆ d'approfondir son positionnement et sa réflexion professionnels en faisant référence à sa pratique, à divers modèles théoriques, au travail d'équipe et aux supervisions individuelles et/ou collectives ;
- ◆ de collaborer avec d'autres professionnels en réorientant adéquatement les personnes en fonction de leurs besoins et demandes ;
- ◆ de participer activement aux réunions d'équipe et aux supervisions collectives organisées dans le service ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés d'entretiens et d'autres activités réalisées en y incluant des liens explicites entre les problématiques rencontrées, les choix méthodologiques posés, les questions professionnelles et les résonances personnelles induites ;
- ◆ de développer ses compétences d'analyse réflexive sur base des situations rencontrées.

4.2. Pour le chargé de cours :

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations et, en particulier la « position du tiers » ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat de stage ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans sa compréhension des processus à l'œuvre dans les situations rencontrées ;
- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ soutenir la prise d'initiatives et le développement d'un agir professionnel réflexif.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 240 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage : activités professionnelles de formation	PP	I	40

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
EPREUVE INTEGREE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 20 U36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : EPREUVE INTEGREE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à intégrer les différentes tâches et fonctions du Conseiller conjugal et familial

- ◆ en fondant sa pratique sur des apports scientifiques ;
- ◆ en développant un raisonnement critique réflexif ;
- ◆ en posant une réflexion sur son identité professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) de conseil conjugal et/ou familial vécue(s),
au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale,
dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,*

- ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ou issus de ses recherches personnelles ;
- ◆ de formuler, à partir des situations présentées, une question ou une hypothèse de recherche en lien avec une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de présenter les fondements scientifiques éclairant l'analyse de la problématique et des données récoltées ;
- ◆ d'élaborer et de justifier un plan d'intervention au regard de différentes fonctions du conseiller conjugal et familial :
 - l'établissement d'une relation d'aide professionnelle,
 - la mise en œuvre d'une attitude d'écoute et d'information,
 - une démarche de prévention ou d'animation,
 - le soutien au rétablissement des liens,
 - l'établissement d'une communication professionnelle,
 - l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation avec les personnes, les couples et les familles d'un processus d'intervention,
 - l'inscription de la pratique dans une réflexion critique et la compréhension des enjeux ;
- ◆ de développer une réflexion critique et d'évaluer sa démarche ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de rigueur de ses observations, analyses et raisonnements,
- ◆ du niveau de qualité des références scientifiques et de leur intégration,
- ◆ du niveau de qualité des présentations écrite et orale,
- ◆ du niveau d'originalité et de réflexivité du travail présenté.

4. PROGRAMME

4.1. Pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en référence à différentes tâches et fonctions du Conseiller conjugal, au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,

- ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ou issus de ses recherches personnelles ;
- ◆ de définir à partir de situations professionnelles vécues la question centrale et/ou la problématique qui sera étudiée et préciser les étapes de sa recherche scientifique ;
- ◆ de réaliser une recherche documentaire permettant de présenter des fondements scientifiques éclairant la problématique et les données récoltées ;
- ◆ de présenter un positionnement réflexif et, notamment, ses résonances personnelles ;
- ◆ d'intégrer les différentes dimensions familiale, institutionnelle, sociale, économique, éthique et déontologique ;
- ◆ de poser une réflexion sur son identité et son développement professionnels.

4.2. Pour le chargé de cours

Le chargé de cours a pour mission, *au travers de séances collectives et/ou individuelles* :

- ◆ d'expliciter les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;
- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
 - guider l'étudiant dans le choix du thème de son travail de fin d'études et la formulation de sa problématique ;
 - critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
 - accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion professionnels ;
 - favoriser un positionnement professionnel spécifique ;
 - s'assurer du respect des règles de déontologie.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 160 périodes

Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	14
Epreuve intégrée du bachelier : conseiller conjugal et familial	CT	I	6
Total des périodes			20